

Info : Prime d'éloignement

Lors des dernières NAO (négociation annuelle obligatoire), la prime d'éloignement a été réévaluée. Le nouveau calcul s'applique depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les AV1 et AV2.

La CFE CGC Bassens vous invite à contrôler cette indemnité pour alerter la direction au plus tôt en cas d'erreur.

Comment calculer :

Etape 1 : définir le **nombre de kilomètre** entre la mairie de votre commune et la mairie de Bassens via Mappy ou autre

Etape 2 : contrôler l'éligibilité : il faut plus de 5 kilomètres et le maxi pour le calcul est 50 km

Etape 2 : calcul de l'indemnité journalière = $0.301 + (\text{nombre de kilomètre} - 5) \times 0.104$

Exemple pour Bordeaux : Mairie de Bordeaux à Mairie de Bassens = 13.1 kilomètres

Indemnité jour = $0.301 + (13.1 - 5) \times 0.104 = 1.15$ euros

Voici un tableau pour donner un ordre de grandeur de cette prime

			par jour	par mois (18 jours)	par an (213 jours)
pour	5	Km	0,30 €	5,45 €	64,54 €
pour	10	Km	0,82 €	14,81 €	175,30 €
pour	15	Km	1,34 €	24,17 €	286,06 €
pour	20	Km	1,86 €	33,53 €	396,82 €
pour	25	Km	2,38 €	42,89 €	507,58 €
pour	30	Km	2,90 €	52,25 €	618,34 €
pour	35	Km	3,42 €	61,61 €	729,10 €
pour	40	Km	3,94 €	70,97 €	839,86 €
pour	45	Km	4,46 €	80,33 €	950,62 €
pour	50	Km	4,98 €	89,69 €	1 061,38 €

Notre action

Pour les prochaines NAO, la CFE CGC demandera une nouvelle fois l'application de cette prime à l'ensemble des salariés de l'usine car cette prime n'est toujours pas versée aux avenants 3, alors qu'elle a été mise en place lors de la suppression des moyens de transports gérés par l'usine.

Visite du Délégué Syndical Central de la CFE CGC, Jean Christophe Laourde Mardi 10 septembre 2019

Par son rôle, le Délégué Syndical Central est en contact régulier avec les dirigeants de l'entreprise et participe aux négociations en cours à la MFPM.

L'idée de cette visite est de créer un moment d'échange et de poser vos questions sur les négociations en cours et à venir au niveau France et sur la stratégie de l'entreprise vue par la première organisation syndicale chez Michelin.

Agenda du mardi 10 septembre 2019 :

Visite usine et rencontre des salariés tout le long de la journée entre 09h30 et 15h30

Moment d'échanges entre 13h00 et 14h00 dans la salle de réunion du Comité d'Entreprise

Benoit DS CFE CGC - 06 28 54 42 84